FO3

Ville de Saint-Étienne
Saint-Étienne Métropole
UNIS POUR LES AGENTS

Ensemble pour nos droits, pour notre avenir !

JEUDI 5 NOVEMBRE 2026
TOUS EN GRÈVE !

NOS SALAIRES STAGNENT, NOS FACTURES AUGMENTENT !
ÇA SUFFIT !

Chaque jour, nous assurons des missions essentielles au service des habitants. Pourtant, nos rémunérations ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie.

Notre travail a une valeur. Il doit être reconnu et rémunéré à sa juste hauteur !

Le pouvoir d'achat des agents publics ne peut plus être une variable d'ajustement !

FO REVENDIQUE
AU NIVEAU NATIONAL

- **L'augmentation immédiate** de la valeur du point d'indice.
- Le **rattrapage** des pertes de pouvoir d'achat subies par les agents publics.
- La **revalorisation des grilles indiciaires** et de véritables perspectives d'évolution de carrière.
- Des **rémunérations dignes** pour tous, titulaires comme contractuels.
- Des **moyens humains** et financiers suffisants pour garantir des services publics de qualité.

ET LOCALEMENT, NOUS VOULONS DES ACTES !

À la Ville de Saint-Étienne comme à Saint-Étienne Métropole, nos employeurs disposent de leviers pour agir sur notre pouvoir d'achat.

L'intersyndicale **CFDT, CFTC, FO** et **UNSA** a déposé des **préavis de grève locaux** pour la journée **du 5 novembre 2026.**

Nous exigeons :

- L'ouverture rapide de négociations salariales.
- Une revalorisation du régime indemnitaire, notamment de l'IFSE.
- Des mesures concrètes et visibles sur nos fiches de paie.
- La préservation des effectifs et l'amélioration de nos conditions de travail.
- Un calendrier précis d'engagements et de décisions.

LES AGENTS N'ATTENDENT PLUS DES PROMESSES, MAIS DES RÉSULTATS !

LE 5 NOVEMBRE, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !

MANIFESTATION À SAINT-ÉTIENNE

DÉPART À 10 H 30
CCI – COURS FAURIEL

Agents de catégorie A, B et C, titulaires et contractuels : nous sommes tous concernés !

FO3 | *Ensemble, plus forts !*

FO3 – VILLE DE SAINT-ÉTIENNE & SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

LIBRES, INDÉPENDANTS ET DÉTERMINÉS À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES AGENTS !

Monsieur Régis Juanico
Président de Saint-Etienne Métropole
2 avenue Grüner
CS 80257
42006 Saint-Etienne Cedex 1

Saint-Étienne, le mercredi 28 octobre 2026

Objet : Préavis de grève pour la journée du jeudi 5 novembre 2026 - – Pouvoir d'achat, rémunérations et conditions de travail des agents territoriaux

Monsieur le Président,

En application des dispositions des articles L. 2512-1 et L. 2512-2 du Code du travail, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO et UNSA de Saint-Étienne Métropole vous notifient, par la présente, un préavis de grève concernant l'ensemble des agents de Saint-Étienne Métropole, titulaires et contractuels, pour la journée du jeudi 5 novembre 2026.

Ce préavis prendra effet le jeudi 5 novembre 2026 à 10 h 00 et prendra fin le même jour à 23 h 59. Il couvre les agents dont les horaires de travail comportent une période de service au cours de cette plage horaire.

Ce mouvement s'inscrit dans le cadre de la mobilisation nationale du 5 novembre 2026 et répond à des revendications professionnelles relatives au pouvoir d'achat, aux rémunérations, à la reconnaissance du travail des agents publics et aux moyens nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

Dans un contexte de hausse durable du coût de la vie et de difficultés croissantes rencontrées par de nombreux agents pour faire face à leurs dépenses quotidiennes, la question du pouvoir d'achat ne peut plus être renvoyée à des échéances indéterminées.
La perte de pouvoir d'achat subie par les agents publics, les perspectives insuffisantes de revalorisation des rémunérations et les contraintes pesant sur les budgets des ménages appellent des réponses concrètes. Les agents territoriaux contribuent quotidiennement à la continuité du service public, à la solidarité entre les habitants et au fonctionnement de notre territoire. Leur engagement doit être reconnu autrement que par des déclarations de principe.

Si les leviers nationaux de revalorisation des rémunérations relèvent de l'État, les exécutifs locaux disposent également de marges de décision et d'action. Il leur appartient de les mobiliser pleinement afin d'apporter des réponses adaptées à la situation des agents de leur collectivité.

Les organisations syndicales signataires demandent notamment :

- l'ouverture rapide de négociations avec les représentants du personnel sur le pouvoir d'achat et la rémunération des agents de Saint-Étienne Métropole ;
- la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, de mesures locales concrètes, visibles et financièrement perceptibles par les agents, dans le respect du cadre juridique applicable et

des capacités de la collectivité ;

- l'examen des possibilités de revalorisation du régime indemnitaire, notamment de l'IFSE, ainsi que des autres éléments de rémunération relevant des décisions de l'employeur territorial ;
- la préservation des conditions de travail, des effectifs et des moyens nécessaires à l'exercice des missions de service public ;
- la présentation d'un calendrier précis de discussion et de décision, assorti d'engagements identifiables et d'un suivi avec les organisations syndicales.

Les organisations syndicales soulignent qu'une réponse limitée à des annonces générales, à des études supplémentaires ou à des engagements sans échéance ne serait pas à la hauteur des attentes exprimées par les agents, ni de l'urgence et de la gravité de la situation.
Les organisations syndicales considèrent qu'il est de la responsabilité de l'exécutif métropolitain de prendre la mesure de la situation et de traduire rapidement sa reconnaissance des agents en décisions concrètes.

Il ne s'agit pas de méconnaître les contraintes budgétaires auxquelles la collectivité est confrontée, mais de rappeler que les choix budgétaires traduisent également des priorités politiques. Le pouvoir d'achat des agents, leur fidélisation et l'attractivité des métiers territoriaux doivent figurer parmi ces priorités.
Les agents ne peuvent durablement être appelés à faire toujours davantage avec des moyens contraints, tandis que leur rémunération ne leur permet pas toujours de bénéficier pleinement de leur engagement professionnel.

Les organisations syndicales attendent donc de l'exécutif métropolitain qu'il engage sans délai un dialogue social utile et qu'il accepte d'examiner toutes les mesures relevant de sa compétence, susceptibles d'améliorer effectivement la situation matérielle des agents.

Conformément à l'article L. 2512-2 du Code du travail, les organisations syndicales signataires demandent l'ouverture de négociations pendant la durée du préavis, afin que les revendications exposées puissent faire l'objet d'échanges et de réponses circonstanciées.
Elles souhaitent que cette démarche permette d'aboutir à des propositions concrètes, à un calendrier de mise en œuvre et à des engagements susceptibles d'être présentés aux agents.

Le présent préavis a pour objet de permettre l'expression collective des revendications professionnelles des agents de Saint-Étienne Métropole. Les organisations syndicales demeurent attachées à un dialogue social respectueux, exigeant et constructif, sans renoncer à leur rôle de défense des intérêts individuels et collectifs des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

CFDT	CFTC	CGT	FO	UNSA
Sophie Pluvinage	**Cédric Renaud**	**Michaël Chambas**	**Olivier Karagueuzian**	**Yannick Ambert**